



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200071199-20180918-CCPL_2018_118-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/09/2018

Publication : 20/09/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	37 dont 2 pouvoirs

Date de convocation : 12 septembre 2018
Date d'affichage : 12 septembre 2018

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit du mois de septembre, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle d'honneur de Maringues.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Robert MOLLARD (suppléant de François-Xavier PERRAUD), David MOURNET, Jacques PEROL (suppléant de Jean-Claude MOLINIER), Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Luc CHAPUT
Jeanne DEBITON a donné pouvoir à André DEMAY

Absents représentés :

Éric GOLD, Jean-Claude MOLINIER, Jean-Claude PAPUT, François-Xavier PERRAUD

Absents :

Roland GENESTIER

Secrétaire de séance : David MOURNET

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2018-118 : CONTRAT TERRITOIRE LECTURE

Rapporteur : Stéphane CHABANON

Monsieur le Vice-président rappelle que le Conseil communautaire, lors de sa séance du 12 juillet 2018, a approuvé le Contrat éducatif, artistique et culturel de territoire. Le Contrat Territoire Lecture en est le volet lecture publique.

L'objectif est de conserver une ambition forte et réaliste pour le développement de la lecture publique sur le territoire, afin d'accompagner la population dans la diversité de ses pratiques culturelles et de renforcer l'égalité territoriale d'accès à la culture et à l'information. En effet, la lecture publique constitue un élément essentiel à l'aménagement et à l'attractivité de ce territoire.

La création de Plaine Limagne offre la possibilité de redéfinir la politique en matière de lecture publique sur un territoire profitant d'une dynamique démographique. L'héritage des 3 ex-communautés de communes fait apparaître un exercice disparate de la compétence « lecture publique » sur le territoire. Chacun des modes de fonctionnement historiquement déployé a en effet montré ses limites (absence d'équipement structurant, limites du bénévolat, manque de professionnels, une partie du territoire qui n'a jamais fonctionné à l'échelle intercommunale).

Ce contexte particulier, combiné aux enjeux forts de la lecture publique en matière de services offerts aux habitants, conduit la CC Plaine Limagne à vouloir déployer des moyens d'ingénierie et d'animation particuliers.

Les objectifs affirmés du Contrat Territoire Lecture se déclinent ainsi :

- Accompagner l'évolution du territoire à l'occasion de la prise d'une compétence effective par la CCPL et le projet de construction de la médiathèque de Randon, projet inscrit dans la stratégie de mandat,
- faire coïncider le futur projet du service de lecture publique avec les pratiques culturelles actuelles et futures,
- accompagner les habitants dans les mutations constantes de la société de l'information en mettant en place des accès aux contenus adaptés à notre époque,
- développer des services divers de valorisation de contenus (développement des publics par projets et actions spécifiques : petite enfance, adolescents, 3^{ème} âge, publics empêchés...), tout en s'appuyant sur les objectifs traditionnels des bibliothèques et médiathèques.

Le Contrat Territoire Lecture viendra en complément d'un travail de partenariat avec les services de la Médiathèque départementale. L'appui de ce service du Conseil départemental est essentiel pour le développement de la nouvelle stratégie de lecture publique sur le territoire de CC Plaine Limagne, tant d'un point de vue logistique que dans l'accompagnement territorial et l'inscription de la Communauté de Communes Plaine Limagne dans une cohérence liée au schéma départemental de développement de la lecture publique et de ses axes forts : plateforme de services numériques mutualisés, formation des agents et bénévoles afin de fédérer le réseau, pratiques participatives et implication du public dans la conception des services ou autre développement numérique déjà mentionné.

La définition d'un projet de lecture publique sur le territoire de la CC Plaine Limagne posera la question du devenir des réseaux existants, de la place des équipements plus structurants et fédérateurs, du travail sur le développement numérique et l'accès de tous au numérique.

Le programme d'action prévoit un poste de coordinateur du réseau de lecture publique qui sera chargé du suivi du projet de Randon. Le plan de financement prévoit également l'acquisition de matériel numérique, l'informatisation du réseau de lecture publique, ainsi que d'autres prestations (communication, formation, programmation artistique, etc.) Il sera demandé une participation de l'Etat (DRAC) à hauteur de 50 % du plan de financement.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- de valider le contrat territoire lecture et d'engager la Communauté de communes Plaine Limagne pour les années 2018-2021 afin de mettre en œuvre le programme d'actions,
- d'autoriser le président à demander les subventions auprès de l'Etat et de signer la convention de partenariat avec la Direction Régionale des affaires culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes, ainsi que tout document afférent,

- d'autoriser le Président à faire toutes les démarches nécessaires pour mener à bien cette affaire.
- dit que les crédits sont inscrits au budget prévisionnel 2018.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 21/09/2018
Le Président,

Le Président,

Claude RAYNAUD



